ENJEUX JURIDIQUES DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

ACTU
Loi du 2 août 2021

PROGRAMME

Maîtriser les notions clé et leur cadre légal :
- QVCT, RPS, stress, santé mentale
- Facteurs de QVCT et de RPS
- Harcèlement moral et sexuel :
  - nouvelles dispositions légales
  - obligations de l'employeur
  - référent harcèlement sexuel
  - contentieux
- Agissements sexistes (définition, obligations de l'employeur)
- Mentions obligatoires du règlement intérieur relatives à ces notions

Prendre la mesure de l'obligation de protection de l'employeur
- Obligation légale pour l'employeur de protéger la santé mentale des salariés :
  - contenu : les 3 niveaux de prévention, le document unique d'évaluation des risques professionnels, le programme annuel de prévention
  - impact : évolution de la jurisprudence
  - conséquences juridiques
- Cas de reconnaissance en accident du travail ou maladie professionnelle :
  - faute inexcusable
  - cas du burn-out
  - jurisprudence
- Obligation de négocier sur la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT) :
  - contenu
  - exemples de mesures
- Droit des salariés à la déconnexion, modalités pratiques
- Identifier et faire face aux risques RPS en situation de réorganisation,
- Jurisprudence
- Point sur le télétravail
- Rôle et responsabilité des managers

Connaître le rôle des autres acteurs
- Rôle et moyens du médecin du travail sur la prévention et la détection des RPS
- Hypothèses d'inaptitude
- Rôle de l'assistante sociale
- Devoir d'alerte des représentants du personnel
- Rôle de l'inspection du travail

Appréhender les contentieux possibles aux prud'hommes et au pénal
- Procédure
- Sanctions

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES
20 novembre 2024

ESPACE DE FORMATION
Paris-Montparnasse

DURÉE		RÉF.
1 jour	1475 € ht repas inclus	JURI

Risques psychosociaux

OBJECTIF

Prendre la mesure des enjeux juridiques des RPS et de la QVCT

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Maîtriser l'environnement juridique des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail
- Faire l'état des lieux de son entreprise par rapport à ce cadre juridique
- Comprendre la portée concrète de l'obligation de protection de l'employeur et le rôle des différents acteurs
- Faire le point sur le droit à la déconnexion, le télétravail
- Etre au fait de l'actualité juridique

PUBLIC CONCERNÉ

- Médecin du travail, infirmier(e) du travail
- Assistant(e) social(e)
- Responsable sécurité, animateur sécurité, coordonnateur sécurité, membre du CSE
- Référent RPS, QVCT, harcèlement
- DRH, assistant RH
- Intervenant en prévention des risques, chargé de prévention

INCLUS
Module e-learning
«Environnement juridique des RPS»

INSCRIPTION EN LIGNE
Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF

Cliquez ici pour commencer

Formation animée par :
CAROLINE MOYAT AYCOBERRY

- Consultante QVCT, RPS et en techniques de médiation
- Juriste en droit du travail
- Sophrologue, relaxologue

«Quelles sont les obligations, les missions et les limites d'intervention des différents acteurs de l'entreprise dans la de prévention des risques psychosociaux ? Comprendre les enjeux juridiques des RPS.

Je vous propose d'apporter des réponses à ces questions pour vous permettre de vous constituer un socle de connaissance solide pour être en capacité d'agir dans votre entreprise.»

Caroline MOYAT AYCOBERRY

Pré-requis : Aucun

LES + DE VOTRE FORMATION

VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions et le lien avec le formateur. L'évaluation de vos acquis se fait par l'intermédiaire du module e-learning associé à votre formation.

VOTRE CONSULTANTE

Votre consultante vous propose une méthode d'animation participative bien que le thème soit juridique. Elle vous propose une approche humaniste de cette thématique en n'oubliant pas d'aborder les dernières actualités juridiques en matière de RPS.

VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

https://stagiaire.c3s.fr

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S

INFOS PRATIQUES

C3S
Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

HORAIRES

La formation commence à 9h et se termine à 17h10.

ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.

PLANS D'ACCES

3 rue Vandamme
75014 PARIS-MONTPARNASSE

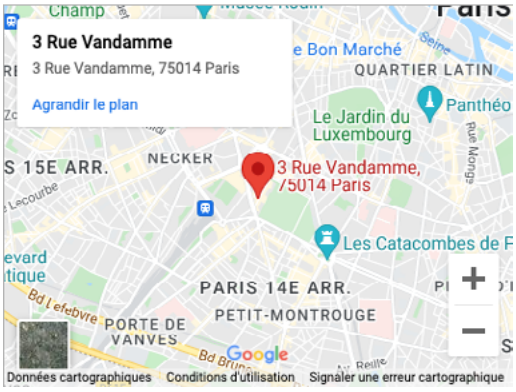

VOIR LE PLAN

38 rue Arnold Dolmetsch
72000 LE MANS

VOIR LE PLAN

Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr